



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 39462

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la gestion pour le moins hasardeuse et surprenant d'Eco-Emballage. Cette société gère les contributions des entreprises pour les redistribuer aux collectivités locales qui effectuent la collecte et le recyclage des emballages. Or, il semblerait qu'Eco-Emballage a investi et perdu près de 60 millions d'euros dans des paradis fiscaux. Il peut donc sembler particulièrement surprenant que cette entreprise qui gère des fonds publics, en l'occurrence une taxe versée par les entreprises privées produisant des déchets, ait pu risquer des fonds publics dans une telle aventure. Il lui demande donc quelles mesures et quelles sanctions éventuelles il entend prendre afin de prévenir ce type d'errements.

Texte de la réponse

Devant la mise en évidence de risques financiers sans lien avec son objet, et à la demande du Gouvernement, Éco-Emballages a mandaté un audit externe sur la gestion de sa trésorerie. Éco-Emballages a rendu public, lors de la commission d'agrément du 11 février 2009 cet audit. De plus, sur la base de ces informations, des suites judiciaires au civil sont en cours de préparation par Éco-Emballages. Par ailleurs, d'autres décisions ont déjà été prises par l'éco-organisme : les placements seront transférés le plus vite possible sur des comptes sécurisés ; des mesures de gouvernance interne ont été prises, dont la mise en place d'un comité d'audit, le recrutement d'un nouveau directeur général et un renforcement des procédures internes afin d'éviter à l'avenir tout placement financier risqué ; le provisionnement de 50 millions d'euros afin de faire face aux prévisions les plus pessimistes de pertes consécutives aux placements à risques effectués et sans remettre en cause les versements dus aux collectivités à court et long terme. L'éco-organisme a ainsi montré qu'il souhaitait corriger le plus rapidement possible les décisions passées concernant notamment le placement de la trésorerie et les modalités de gouvernance. Par ailleurs, et de façon plus générale, afin de garantir dans le futur le bon fonctionnement de l'ensemble des filières de responsabilité élargie du producteur, l'État a proposé de renforcer son contrôle en instaurant, dans chaque éco-organisme, un contrôleur : qui aura un accès direct au commissaire aux comptes et au comité d'audit ; qui sera en mesure de s'exprimer sur les choix stratégiques financiers afin d'assurer au mieux le bon usage des contributions perçues pour la collecte, le recyclage et le traitement des déchets. Cette mesure a été adoptée lors de l'examen par le Sénat, en première lecture, du projet de loi de programmation du Grenelle de l'environnement. Ces évolutions du contrôle ont pour objectif de sécuriser et de renforcer l'organisation générale des filières de responsabilité élargie des producteurs. Enfin, il est à noter que ces éventuelles pertes financières ne remettent pas en cause l'équilibre du dispositif, et le Gouvernement s'est assuré que les collectivités n'en seraient pas affectées. Les soutiens versés par Éco-Emballages resteront conformes à ceux définis dans son cahier des charges, annexé à son arrêté d'agrément entré en vigueur le 1er janvier 2005 pour une période de six ans. Chaque année, le « taux de prise en charge des coûts » calculé par l'Ademe, permet de mesurer les soutiens versés par Éco-Emballages et Adelphe rapportés aux coûts supportés par les collectivités locales pour la gestion des déchets d'emballages ménagers, en intégrant les recettes liées à la vente des matériaux. En 2007, ce taux était en moyenne de 60 %. Dans le cadre du Grenelle

de l'environnement, l'engagement a été pris de le porter à 80 % des coûts nets optimisés. Le prochain agrément d'Éco-Emballages et Adelphe, prévu pour le 1er janvier 2011, intégrera cet engagement, ce qui renforcera encore le soutien versé aux collectivités.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39462

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 186

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4253